



Certificat d'autorisation d'implantation de ponceau pour entrée charretière

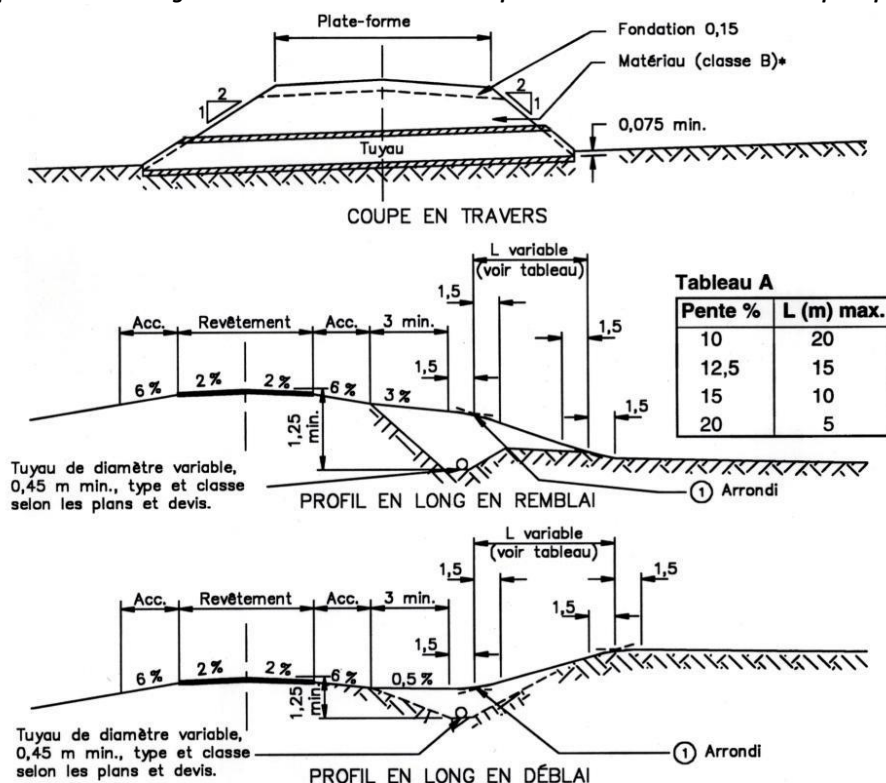
Ceci constitue une **demande d'étude du dossier** en vue de l'obtention d'un permis. Nous vous prions donc de bien remplir ce formulaire avec le maximum de précision et en conformité avec les normes municipales.

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS	cochez les éléments joints à la demande
1. Le formulaire de demande dûment complété;	<input type="checkbox"/>
2. Un plan d'implantation sur lequel apparaît la localisation future du ponceau ainsi que les distances entre le ponceau et les lignes latérales du terrain;	<input type="checkbox"/>
3. Une procuration signée du propriétaire autorisant le requérant à faire une demande de permis en son nom.	<input type="checkbox"/>

NORMES SUR LA CONSTRUCTION DES CHEMINS (réf. : Règlement 2009-009)
1. Le ponceau peut être en béton armé (BNQ-2622-120) de forme circulaire, en tôle ondulée galvanisé (BNQ-3311-100) d'une épaisseur de 1.6mm minimum ou en thermoplastique (BNQ-3624-120).
2. Le ponceau doit avoir un diamètre suffisant pour pouvoir véhiculer le débit d'eau à canaliser. Cependant, le diamètre minimal accepté est de 450mm (18 pouces).
3. Les extrémités doivent être stabilisées de manière à prévenir l'érosion.

ENTRÉE CHARRETIÈRE (réf. : Règlement 98-003-47)
1. Si le terrain est borné par plus d'une voie de circulation, le nombre d'accès permis à la voie est applicable pour chacune des voies, sans excéder quatre (4) accès au total pour un même terrain;
2. Un maximum de deux (2) entrées charretières est permis par côté de terrain donnant sur une voie privée ou publique. Dans le cas de terrain ayant un frontage supérieur à 45 mètres une (1) entrée charretière supplémentaire sera permise par tranche additionnelle de frontage de 45 mètres;
3. La distance entre deux entrées charretières ne doit pas être inférieure à cinq (5) mètres;
4. Une distance de soixante (60) centimètres doit être respectée entre l'allée charretière et la ligne latérale du terrain la plus proche (Ne s'applique pas aux entrées charretières mitoyennes);
5. La largeur maximale d'une entrée charretière est généralement de quinze (15) mètres. Cette largeur peut être excédée si les conditions topographiques ou un autre facteur le nécessitent et ce, avec l'approbation de l'Officier désigné.

Ceci n'est qu'une partie de notre réglementation. Veuillez communiquer avec le service d'urbanisme pour plus d'information.



* Si les matériaux d'emprunt sont argileux ou imperméables, il faut assurer la continuité drainante de la sous-fondation de la route jusqu'au fossé.

RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES		
Identification du requérant		
Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone cellulaire :	
Téléphone travail :	Courriel :	
Emplacement du projet :		
Numéro de lot :		
Êtes-vous propriétaire oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Sinon, veuillez joindre une procuration du propriétaire	

Identification de l'entrepreneur pour le ponceau : même que requérant <input type="checkbox"/>		
Nom de l'entreprise :	Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Téléphone cellulaire :	
No RBQ :		

INFORMATIONS IMPORTANTES	
ALLÉE D'ACCÈS	
Largeur projetée de l'entrée (max. 15,0m (50')) :	Diamètre du ponceau (18 pouces minimum) :
Type de ponceau : Béton (BNQ-2622-120) <input type="checkbox"/> Acier (BNQ-3311-100) <input type="checkbox"/> Plastique (BNQ- 3624-120) <input type="checkbox"/>	
Coût du projet :	Date d'installation :

Je _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-hauts donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant s'y rapporter.
Signé en duplicata à la municipalité de L'Ange-Gardien ce (date) : _____

Signature du requérant : _____